

Rencontre entre les habitants de l'atelier de quartier citoyen « Donnons de l'air à l'avenue des Vosges » et les services du 24/03/2022

Présent.es

- Denis BURCKEL (SIRAC)
- Diane GROSS (police municipale)
- Sophie DUPRESSOIR (élu(e) référente du quartier Tribunal-Contades)
- Franck CIMBARO (directeur de territoire)
- Léa LE THOMAS (direction de territoire, chargée d'animation de la participation citoyenne)
- Johann BUGLNIG (habitant et porteur du projet)
- Jean-Paul KACZMARCZYK (habitant et porteur du projet)
- Jean-Nathan BLOCH (habitant et membre du projet)
- Nicolas THERY (habitant et membre du projet)
- Steffen KIEFER (habitant et membre du projet)

Objectif de la réunion

Réunion organisée entre un groupe d'habitants de l'assemblée de quartier Tribunal Contades dans le cadre de l'atelier de quartier citoyen « Donnons de l'air à l'avenue des Vosges » en présence de l'élu(e) référente de quartier, de la direction de territoire, du SIRAC et de la police municipale.

Ordre du jour proposé par les habitants

- Présentation de leur projet/atelier de quartier citoyen aux services et à l'élu(e) référente de quartier
- Échanges avec le SIRAC et la police municipale sur les leviers d'actions à très court terme
 - o Réduction du bruit : agir sur la vitesse, les camions, les motos...
 - o Réduction de la pollution atmosphérique : agir sur la régulation du trafic, interdiction des camions en transit, vitesse réduite et plus fluide...
 - o Végétalisation des îlots centraux
- Définir ensemble un plan d'actions et les prochaines étapes
- Discuter des actions à moyen terme : le tramway et les plans de circulation

Les habitants souhaitent une intervention de la collectivité sans attendre le démarrage des travaux du tramway. Ils font remarquer l'existence du problème de camions en transit et posent la question de la verbalisation des contrevenants (transit). Pour la police municipale, il serait idéal d'organiser des opérations de contrôles des poids lourds et les mettre dans un sas sécurisé pour effectuer ces contrôles (lieu adapté à définir par la police municipale).

⇒ **Demande d'organiser des contrôles ponctuels sur cet axe dans les prochains mois**

Les habitants ont constaté un déficit de signalisation sur l'avenue des Vosges ainsi qu'aux extrémités lointaines (place de Haguenau et pont d'Anvers) : il y a un seul panneau d'interdiction aux poids lourds d'entrer dans la zone. Il faudrait une base légale et que tout soit cohérent : il serait nécessaire de revoir et actualiser la réglementation globale de toute la ville de Strasbourg. Un habitant propose que soit installé un panneau d'interdiction aux poids lourds qui soit visible et clignotant avant le pont d'Anvers (pour permettre aux camions de faire demi-tour).

La police municipale alerte sur le GPS qui indique aux personnes d'emprunter l'itinéraire passant par l'avenue des Vosges. Il faudrait pouvoir informer les camions, dont on interdit le passage, sur les autres endroits/itinéraires où ils peuvent passer.

⇒ **Nécessité d'une mise à jour de l'arrêté réglementaire de circulation des poids lourds sur l'axe Vosges-Alsace et d'un renforcement de la signalisation**

Un des habitants fait remarquer que le problème de signalisation commence déjà sur la M35. Le groupe projet propose 3 mesures à mettre en place :

- Détecteurs de véhicules hors gabarit (ce qui ne nécessite pas la présence d'agents sur site)
- Limitateurs en largeur et en hauteur
- Interdire les livraisons aux camions de plus de 7,5 tonnes

Concernant la dernière proposition, certains camions ont besoin de livrer en ville et font vivre le centre-ville.

⇒ Faire remonter le besoin d'intégrer des contrôles plus en amont en particulier sur la M35

Concernant la vidéo-verbalisation, des caméras sont placées au carrefour avenue de la Paix-avenue des Vosges, au niveau de la rue Oberlin et du carrefour boulevard Clémenceau-avenue des Vosges. Comment peut-on verbaliser un véhicule garé sur le couloir du bus ou sur une piste/bande cyclable ? La police municipale indique qu'un de ses agents utilise les caméras du SIRAC pour constater l'infraction, prendre quelques clichés et transmettre la verbalisation par courrier (exemple : stationnement gênant).

Un habitant fait remarquer qu'aucun contrôle n'est effectué pour les vélos roulant sur les trottoirs (notamment au niveau de l'avenue des Vosges). Il n'y a pas de verbalisations pour les cyclistes sur les trottoirs car cela nécessiterait qu'un agent de la police municipale soit sur site pour directement les verbaliser.

L'élue de quartier indique que cet hiver, 3 opérations de verbalisations par la police municipale et une association de cyclistes ont eu lieu. Il est prévu que soit organisée une campagne de communication pour que soit réalisée une opération de verbalisation par an.

⇒ Demande d'organisation par la Ville de campagnes de prévention et de répression pour les cyclistes sur ce secteur

Le groupe d'habitants propose de réduire l'avenue des Vosges à 30km/h. Un des habitants propose de limiter la vitesse de l'avenue des Vosges à 50 km/h le jour et à 30 km/h la nuit. Il peut être compliqué de moduler la vitesse en fonction des horaires, il est nécessaire de simplifier. Pour le SIRAC, cela ne poserait pas de problème de mettre l'avenue des Vosges à 30 km/h. Il faut éviter de limiter la vitesse à 30 km/h au niveau de la sortie vers Haguenau car ça diminuerait de 20 à 30% l'écoulement des véhicules donc générerait plus de congestion. S'il est décidé de mettre l'avenue des Vosges en zone 30, il sera nécessaire d'avoir une cohérence d'ensemble avec les autres axes (service déplacements). La direction de territoire rappelle qu'on pourra aller plus loin sur les déplacements, la réduction de la vitesse de circulation et les plans de circulation pendant les ateliers qui seront organisés dans le cadre du tramway.

⇒ Demande au SIRAC de mettre en place des boucles de comptage sur l'avenue des Vosges afin de voir la réalité de la vitesse sur le secteur et constater l'évolution des comptages

Mme DUPRESSOIR est favorable à limiter la vitesse de l'avenue des Vosges/Alsace à 30 km/h. Alerte sur la nécessité d'une consultation de la population de l'ensemble du secteur.

⇒ Demande à Voies publiques l'étude d'un passage en zone 30

Concernant la question de la végétalisation des îlots centraux, le SIRAC rend vigilant sur le fait de ne pas créer de masque de visibilité. La direction de territoire évoque l'idée de Strasbourg ça pousse pour végétaliser à ces endroits.

⇒ Lancement d'une proposition de démarche Strasbourg ça pousse par les habitants intéressés

Il est également évoqué le sujet des damiers qui sont matérialisés au sol pour indiquer aux personnes de ne pas s'engager dans les carrefours quand ils sont congestionnés.

Prochaines étapes/besoins :

- Problématique de la signalisation et du besoin de sa prise en compte depuis la M35
- Questionnement sur une possible extension des zones de livraisons déjà existantes sur le secteur de la Grande Ile
- Publication de ce compte-rendu sur participer.strasbourg.eu quand les choses seront actées (DT)

Souhait de l'élue d'organiser un temps avec les adjoint.e.s thématiques concernés pour organiser la suite en fonction des retours d'études et comptages.